

**Sujet :** Re: La Ville du Bois - A l'attention de Union Communale de la Ville du Bois Jean-Pierre MEUR [RAPPEL]  
**Date :** Fri, 6 Mar 2020 07:59:45 +0100  
**De :** Union Communale de la Ville du Bois <ucvb@ucvb.fr>  
**Pour :** Contacts CCSES <contacts@ccses.fr>

Bonjour.

Veuillez trouver ci-dessous les réponses à votre questionnaire de la part de l'Union Communale de la Ville du Bois (tête de liste Jean-Pierre MEUR).

1 - Les élus membres de la commission d'appel d'offres ont choisis SEPUR et la validation a été faite par les membres du syndicat (SIOM)

2 - Pas d'avis motivé sur cette structure conflictuelle.

3 - Les entreprises sont souvent détenues par des groupes plus importants dans lesquels il y a des actionnaires qui doivent être rémunérés.

4 - Je pense que le délégant doit s'assurer que le délégataire qu'il a choisi rempli complètement les mesures qui lui ont été confiées.

5 - Pas d'avis sur le sujet.

6 - Je peux, compte tenu de la spécificité de la tâche et des moyens nécessaires qu'une délégation de service public s'impose.

M. LAVRENTIEFF Pierre Dimitri, président de l'UCVB